

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AMEN BANK

Siège Social : Avenue Mohamed V, Tunis

L'Amen Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2012.

(En 1000 DT)

Période	4ème trimestre 2012	4ème trimestre 2011	Au 31 Décembre 2012 (*)	Au 31 Décembre 2011
1- Produits d'exploitation bancaires	115 858	83 256	415 634	347 678
• Intérêts	93 465	57 219	315 864	259 330
• Commissions en produits	12 369	14 130	51 351	43 778
• Revenus du portefeuille commercial & opérations financières	7 179	5 687	27 734	19 290
• Revenus du portefeuille d'investissement	2 845	6 220	20 685	25 280
2- Charges d'exploitation bancaires	56 632	44 472	199 469	176 662
• Intérêts encourus	55 249	43 256	194 181	172 092
• Commissions encourues	1 383	1 216	5 288	4 570
3-Produit net bancaire	59 226	38 784	216 165	171 016
4- Autres produits d'exploitation	638	550	2 133	1 793
5- Charges opératoires	22 194	18 332	72 515	65 541
• Frais de personnel	17 696	13 818	58 147	52 631
• Charges générales d'exploitation	4 498	4 513	14 368	12 910
6- Structure du Portefeuille	-	-	790 047	653 886
• Portefeuille- titres commercial	-	-	290 709	210 047
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	499 338	443 839
7- Encours des crédits à la clientèle	-	-	4 987 495	4 285 124
8- Encours des dépôts	-	-	4 398 302	3 712 487
• Dépôts à vue	-	-	1 221 394	1 104 383
• Dépôts d'épargne	-	-	749 261	620 339
• Dépôts à terme	-	-	2 308 317	1 913 092
• Autres dépôts et dettes rattachées	-	-	119 330	74 672
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	730 516	581 642
10- Capitaux propres (**)	-	-	428 288	428 260

(*) Chiffres provisoires

(**) Les capitaux propres sont publiés hors résultat de la période au 31/12/2012 et après affectation du résultat au 31/12/2011.

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24 et des textes subséquents.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés, des BTA, des participations avec conventions de rétrocession et des obligations.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables et des emprunts obligataires de placement.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat de la période.

LES FAITS SAILLANTS

Entre Décembre 2011 et Décembre 2012.

Les crédits à la clientèle ont atteint 4 987,5 millions de dinars, soit une augmentation de 702,4 millions de dinars ou 16,39 %.

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont établis à 4 398,3 millions de dinars soit un accroissement de 685,8 millions de dinars ou 18,47%.

Les ressources longues provenant des emprunts et ressources spéciales ont atteint 730,5 millions de dinars compte tenu notamment de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné de 50 millions de dinars et des nouveaux tirages sur les lignes extérieures.

Au cours de l'exercice 2012

Les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une progression de 68,0 millions de dinars ou 19,55% par rapport à 2011.

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une augmentation de 22,8 millions de dinars ou 12,91%.

Au cours de 2012, le Produit net Bancaire a atteint 216,2 millions de dinars contre 171,0 millions de dinars une année auparavant, soit une augmentation de 45,2 millions de dinars ou 26,40%.

Ouverture d'agences

Au cours de l'année 2012, Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau par l'ouverture de 4 nouvelles agences, ce qui a porté le nombre total à 136 agences. Ces agences sont les suivantes :

- Soukra II
- El Mourouj IV
- Ettadhamen
- Les Pins –Berges du Lac II

Nouveaux produits

Dinar EXPRESS

Ce service permet de transférer de l'argent à partir du GSM. Le bénéficiaire peut disposer de ces fonds auprès de n'importe quel GAB AMEN BANK 24h/24 et 7j/7.

Grâce à la technologie Cardeless, le bénéficiaire peut retirer de l'argent d'un DAB en tapant le numéro de sa carte d'identité et le code de retrait.

EASY CARD

Une carte Mastercard prépayée et sécurisée, que le client peut obtenir immédiatement dans l'une des agences AMEN BANK, même s'il ne dispose pas d'un compte bancaire. Cette carte peut aussi être offerte en tant que cadeau à l'occasion d'anniversaire ou réussite scolaire ou universitaire.